

AIDE À L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ ET A LA RÉDUCTION DE LA PÉNIBILITÉ DANS LES ATELIERS DE TRANSFORMATION FERMIÈRE

Cette aide réservée aux producteurs engagés dans une démarche qualité, vise à soutenir les producteurs fermiers afin d'acquérir du matériel leur permettant **d'améliorer la qualité et la régularité de ses produits ainsi que les conditions de travail.**

Bénéficiaires :

Exploitant agricole produisant sous signe officiel de qualité (AOC/AOP, IGP, AB...) ou adhérent au Comité de Développement des Produits Fermiers de la Loire.

Modalités d'attribution :

- le siège d'exploitation du bénéficiaire doit se situer dans le département de la Loire,
- le bénéficiaire doit être agriculteur à titre principal,
- Les investissements éligibles doivent permettre l'amélioration et la garantie de **la qualité des produits** (sanitaire, organoleptique) et/ou améliorer **le confort de travail** du producteur,
- Le montant de la subvention du Département correspond à 30 % de la dépense subventionnable, le plafond de celle-ci étant fixé à **7 500 €** et **le plancher à 2 300 €**, soit un montant **maximum d'aide de 2 250 €**,
- Un intervalle de **5 ans minimum** doit être respecté entre deux dossiers de subvention au titre de l'amélioration de la qualité et la réduction de la pénibilité dans les ateliers de transformation.
- Après instruction, les aides sont attribuées dans la limite de la dotation annuelle votée par Département.

Matériels finançables hors pose/installation pour améliorer la qualité de la production dans les ateliers de transformation :

Cellule de refroidissement, surgélateur, canon à lavage, machine sous vide, scelleuse-soudeuse, autoclave, thermomètre, pH mètre, pièce séchage (ventilation), four (à convection, à vapeur, basse température), étuve, réfractomètre.

Matériels finançables hors pose/installation pour réduire la pénibilité dans les ateliers de transformation :

Répartiteur pour mouler les fromages, multi moules plastiques, retourneur à plateau pour les personnes qui utilisent le multi moule, bac de caillage inox sur roulette adapté pour moulage à la pelle, bac hémisphérique de caillage avec cercle dissocié sur roulette, table sur roulette ou châssis mi-hauteur ou étagère 2 étages permettant la mise à hauteur des produits ou des caisses pour la vente, chariot de transport inox avec poignée amovible à clip, chariot de transport inox pour le transport et le stockage des barres à saucissons, monte-charge pour le transport des chariots du laboratoire à l'étage où se situe le séchoir, siège ergonomique base inox soit siège assis debout ou demi assis pour moulage ou travail de découpe, matériel de transport de la matière première (boule à lait, canalisation à lait, pompe à lait, convoyeur de carcasse de porc ou volaille) au sein de l'atelier.

Listes non exhaustive, nous contacter si le matériel faisant l'objet de cette demande de subvention n'est pas mentionné.

Service instructeur :

Département de la Loire - Pôle Aménagement et Développement Durable
Direction de l'Agriculture, de la Forêt et de l'Environnement - Service Agriculture
2 rue Charles de Gaulle - 42022 Saint-Etienne cedex 1
☎ 04 77 48 40 31 Télécopie 04 77 49 90 59 - e-mail :fabienne.masson@loire.fr